

PRIZ DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

36 f. 18 f. 9 f.

HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 26 décembre 1848.

Nous avons dit, dans un précédent article, que la question de la décentralisation était posée de telle façon par ceux qui s'en déclarent les partisans, que c'était un devoir pour nous de nous tenir sur nos gardes.

Nous entendons, en effet, beaucoup de gens crier : Vive les libertés locales ! nous lisons dans nombre de feuilles des diatribes très chaleureuses contre le despotisme parisien ; mais l'unité française, nul ne s'en inquiète ; on n'en tient pas compte. Or, c'est justement là ce qui nous alarme et nous fait suspecter la panacée décentralisatrice.

Ce que les adversaires de la centralisation ont à faire, c'est d'abord de sortir des généralités banales, de quitter le domaine purement métaphorique, de renoncer une fois pour toutes à leurs éternelles objurgations contre Paris ; c'est de préciser nettement, sans ambages, en toute rencontre, les réformes décentralisatrices immédiatement applicables ; c'est ensuite de démontrer que ces réformes n'entameront pas notre unité politique. Toute réforme décentralisatrice est forcément subordonnée à cette pensée que l'unité doit être sauvegardée et demeurer intacte ; c'est là une condition essentielle qu'il faut préalablement établir en tout état de cause.

Il est facile de voir par les réclamations des plus ardents décentralisateurs qu'ils n'adorent pas les libertés locales pour elles-mêmes. Si ces libertés locales ne devaient se mouvoir que dans le domaine administratif, ils ne s'en contenteraient guère. Ils visent plus loin ; ils veulent entrer comme par une brèche dans l'ordre politique. C'est en quoi ils se trompent. Les libertés locales s'égareraient si elles prétendaient faire des conquêtes dans l'ordre politique ; car sous une république l'ordre politique d'où part toute direction est créé par le suffrage universel ; chaque électeur, soit par la nomination des représentants, soit par l'élection du président, contribue à la formation de la pensée politique, à la constitution du pouvoir central. Comment admettre que cet électeur puisse venir ensuite les défaire ou les annihiler dans un conseil municipal ou cantonal ? C'est pourtant à cette anarchie que tendent toutes ces prédications qui poussent les conseils-généraux à résister à l'action du pouvoir central. On veut que la province oppose un veto moral au gouvernement ; on organise de toute part des résistances, sans songer que sous une république le gouvernement n'est que l'expression de la volonté de tous, et que les votes de Paris n'ont pas un autre poids que ceux de la province.

Si les prôneurs de libertés locales ne cachaient pas d'arrière-pensée, s'ils avaient un sentiment exact et désintéressé des difficultés du problème qu'ils ont soulevé, nous les engageons à étudier et à résoudre les questions suivantes :

Comment se forme l'unité d'un peuple ?

Quelles sont les institutions administratives nécessaires à cette unité ?

Jusqu'à quel point les liens administratifs peuvent-ils être relâchés sans que l'unité en souffre ?

Quelles sont, dans l'ordre administratif, les institutions les moins indispensables au maintien de l'unité et par lesquelles on pourrait commencer l'œuvre décentralisatrice ?

Mais ils préfèrent sonner le tocsin contre Paris, créer de

nouvelles divisions ; n'ont-ils pas entrepris, par exemple, de prouver que la nomination de Louis Bonaparte à la présidence avait été faite par les intérêts terriens contre les intérêts industriels, en haine des villes ?

Nous ne nous exagérons pas la portée de cette levée de boucliers ; nous savons bien que cette émeute morale, qu'on entretient dans un but facile à saisir, est toute factice, toute extérieure. La France a un sentiment profond de l'unité ; elle sait le temps et les travaux que cette unité lui a coûtés, elle n'est pas prête à en faire bon marché.

Tant que les tentatives de décentralisation ne sortiront pas de l'ordre administratif, elle les encouragera, parce qu'à ce point de vue ces réformes sont utiles ; elles relèveront la moralité et la dignité de l'individu ; elles sont conformes au principe républicain : *Tout pour le peuple et par le peuple* ; mais, dans l'ordre politique, la France veut rester une, comme le lui enseignent ses traditions dans le passé et son but dans l'avenir.

ITALIE.

GRAVES NOUVELLES DE ROME.

Les nouvelles de Rome sont aujourd'hui pleines d'intérêt. Tout semble s'y préparer pour le retour du pape. Des correspondances peu précises et assez obscures feraient croire que des agents anglais préparent ce retour. Une lettre de Bologne affirme que le pape a quitté Gaëte, qu'il est venu à Civita-Vecchia d'où il donnera ses ordres pour la réorganisation de l'Etat ; elle ajoute que la police du port et de la ville est faite par les marins anglais et français. Une autre lettre prétend que 400 soldats napolitains parcourent la frontière du côté de Rieti.

Par une singulière coïncidence, une de nos correspondances de Paris, arrivée hier, contient l'article suivant :

On nous communique un projet que l'on prête gratuitement peut-être au gouvernement français. Il s'agirait, non plus de protéger la personne du pape, mais de violer le principe de non-intervention et d'aller rétablir le pape dans son pouvoir temporel, d'accord avec l'Autriche et le roi de Naples. Une garnison de chacune des trois puissances se tiendrait à Rome.

Ce projet est tellement impolitique, tellement étrange, que nous nous refusons à y croire jusqu'à plus ample informé.

Mais la nouvelle la plus importante est celle de la démission du ministère romain qui vient de se retirer en suite d'une démonstration populaire. Voici le récit donné par l'*Alba* en date du 18 :

Hier soir une grande démonstration a été faite auprès du ministère pour lui demander de convoquer une constituante. Plus de 5,000 personnes se réunirent ; précédées d'une bannière sur laquelle était écrit : *Cercle populaire*, elles se portèrent chez Garibaldi et par des vivats l'appelèrent au balcon. Il était absent. La multitude se porta au Quirinal, tambour battant, et envoya au ministère une députation qui demanda la convocation d'une constituante italienne.

Les ministres répondirent qu'ils allaient consulter les chambres et que vers une heure on aurait une réponse. La réunion se sépara à huit heures et demie.

Ce matin à six heures la générale a été battue, et la ville a été occupée militairement par la garde nationale ; la place de la chambre des députés ressemblait à un champ de bataille. La séance a été ouverte, et le ministère a déclaré qu'il se retirait, voyant qu'il ne pouvait satisfaire aux graves exigences du moment.

Il n'y a pas d'autres détails. Le ministère a fait une proclamation pour recommander l'ordre et la légalité.

Paris, le 24 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le premier moment d'enthousiasme est passé ; on commence à se préoccuper des faits qui se produisent tous les jours. La majorité de l'Assemblée a vu avec peine l'arrangement significatif qui vient de donner au général Changarnier un pouvoir exorbitant et de mettre à la tête de l'armée des Alpes le maréchal Bugeaud. Le public s'inquiète ; il y a du mécontentement.

Il n'y a pas d'exemple qu'on ait confié à un seul homme des pouvoirs aussi étendus que ceux qui viennent d'être remis au général Changarnier. Il aura dans ses mains gardes nationales, troupes de ligne, garde mobile, près de 200,000 hommes ; toutes les autres positions militaires, soit de Paris, soit du département, s'effacent devant celle-là.

On comprend toutes les précautions prises pour le maintien de l'ordre. L'ordre est un de nos premiers besoins, et, après tant de secousses, une émeute, une insurrection nous feraient reculer pour plusieurs années dans la voie du progrès et dans celle des économies ; car le désordre chasse la confiance, et la défiance, diminuant les recettes, augmente d'autant les impôts. Mais pour que la confiance se maintienne, il ne faut pas que la liberté puisse se voir menacée. Pourquoi concentrer dans les mains d'un seul homme cette force immense ? Pourquoi surtout la placer dans les mains d'un homme dont les sympathies pour la République sont généralement suspectées ?

Et voyez : tandis que M. Changarnier, l'homme de M. Thiers, dispose de pareilles forces, on donne à M. Bugeaud, le vaincu de Février, l'armée des Alpes, dont le quartier-général est à Bourges, à six heures de Paris. Ainsi, voilà M. Bugeaud qui peut, au bout de quarante-huit heures, avoir amené à Paris 150 pièces de canon attelées et 70,000 hommes, et contribuer avec le général Changarnier à couvrir de troupes la capitale. — Ils ne le feront pas, dira-t-on. — C'est possible, mais ils peuvent le faire, et voilà ce qui entretient la défiance ; car on n'est pas rassuré sur l'amour qu'ont aujourd'hui pour la République deux hommes qui ont passé leur vie à la détester ou à la combattre.

— Le parti qui rêve la résurrection de l'empire, car il y en a un malheureusement, se montre sans trop d'hésitation. Il vient de se former une association qui a déclaré nettement hier, par un manifeste imprimé et répandu à profusion, que son but, en travaillant dans l'intérêt de la candidature de Louis Bonaparte, n'avait pas été de le porter *seulement* à la présidence de la République. On a voulu faire la contre-partie de l'association pour la défense de la Constitution.

Parmi les hommes qui entourent le président, il en est qui cachent peu leurs espérances ; maîtres de la situation, ils veulent de la sécurité, non pas pour le pays, mais pour eux, car ils commencent à se distribuer les emplois. C'est un assaut général ; on ne parle pas de son dévouement au pays, mais à l'homme.

Au milieu de toutes ces intrigues, des craintes qu'elles inspirent, les transactions commerciales sont loin de renaître ; les fonds haussent à la Bourse, mais ce n'est pas là le véritable thermomètre de la situation. Les marchands détaillants, qui comptaient sur l'époque des étrennes, et qui chaque année,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Rappelé alors au souvenir du premier mot que le mourant avait prononcé en ouvrant les yeux, le grand-juge, dont un nuage sombre couvrit les traits, se plaça devant Norberg.

— Des fautes ! dit-il d'une voix profonde. Cet aveu dans la bouche d'un sage est aussi triste que surprenant. Quelle faute, mon frère, as-tu donc pu commettre ?

— Le regret de ma tâche.

— Tu as pu te plaindre de ta grandeur ?

— Elle était au-dessus de l'humanité.

— Toi qu'on a toujours vu dans le sanctuaire ferme comme les rochers qui le soutiennent, courageux et inflexible comme le Christ et le poignard vengeur !

— Il était encore du devoir de paraître fort calme, et je me suis fait un visage de marbre ; mais tous les tourments refoulés dans mon sein n'en ont été que plus cruels.

— Toi qui avais reçu plus qu'aucun des voyants le rayon de la lumière divine !

— Lumière terrible, croyez-le bien ! Celui qui porte au front cette flamme immortelle, comme le cierge consacré qui brûle ici, n'éclaire qu'en se consumant.

Norberg souleva lentement la tête et fixa un regard contemplatif sur les statues des saints confesseurs répandues dans l'église.

— Dieu, dit-il d'une voix sourde, a plusieurs martyrs : celui qui meurt sur le bûcher, dans l'arène des lions ou au sein des supplices, et celui qui, attaché par une foi sans bornes, par une volonté inflexible, à une loi au-dessus des forces mortelles, se fait son bourreau lui-même, déchire son cœur et tout son être sans jeter un cri de souffrance, immole incessamment l'humanité sous les regards du dieu qui habite en lui.

Les assistants frémissaient à ce langage si nouveau dans la bouche

d'un sage.

— Ecoutez-moi, mes frères, dit Norberg en rappelant les derniers souffles de son sein, car avant de mourir il faut que je vous fasse connaître la vie d'un franc-juge, à vous, qui ne vous connaissez pas entièrement vous-mêmes.

Une sueur glacée coulait du front de Norberg ; son œil voilé imposait la crainte et le silence ; sa voix froide et lente semblait venir d'une profondeur mystérieuse.

— J'ai été bien jeune parmi les initiés, dit-il. C'est dans cet âge d'épanouissement et d'amour, où le bonheur est le droit de l'homme, qu'ont commencé mes terribles épreuves. J'étais né d'ancêtres illustres, signalés surtout par la fidélité au souverain, de guerriers dont la bravoure était toute de dévouement, et qui se montraient dans leur gloire aussi généreux que vaillants... Et moi, je ne dus ceindre l'épée de chevalier que pour pouvoir paraître à la cour de l'empereur, l'épier, le trahir, le dénoncer à votre tribunal... Et quand je retournais au château de mes pères, quand les statues de ces preux, debout sur leurs tombeaux, me montraient à leur front des palmes glorieuses, j'apportais devant eux, pour mes trophées à moi, le mensonge qui venait de sortir de ma bouche, la dénonciation chaque jour accomplie.

— O mon frère ! interrompit le grand-juge, tu savais bien alors mépriser les sentiments d'honneur, de dignité vulgaire, et voir combien est plus difficile et plus grand l'abaissement sublime qui sert la sainte cause.

— Ma foi n'a jamais failli. Aujourd'hui cependant, dit Norberg en montrant les corps des princes, je rends grâce au sort qui m'arrache au mensonge à mes derniers instants, et me fait mourir du moins parmi les ennemis de Wenceslas.

Le sang était près de s'épuiser dans les veines du mourant, et il reprit d'une voix plus faible :

— Des sacrifices plus cruels commencent aussi pour moi. Un coupable fut condamné par vous ; les vengeurs durent le poignarder partout où ils le rencontreraient. Le condamné était mon frère, et un soir, comme j'arrivais dans la maison paternelle, cet enfant tendre et confiant vint au-devant de moi... Je le frappai... Il expira sous mes yeux, à quelques pas de ses parents, et seul dans cette campagne

lugubre... O rivage sombre du fleuve ! fanal qui jetait des lucres rouges dans les profondeurs des arbres ! vous apparaissez partout sur mon chemin, vous êtes encore là dans les murs de cette église pour me montrer la scène sanglante !... La soirée était obscure, la campagne solitaire. Ma sœur cependant avait eu le temps de reconnaître le meurtrier... Elle garda le secret ; mais, comme ceux qui ont bu du poison sans pouvoir en mourir, elle porta toute sa vie la pâleur mortelle de ce secret qui habitait en elle... J'avais tué mon frère, je n'eus plus de sœur... Je ne fus plus que le génie funeste de la famille, portant encore le nom de Norberg !...

— Insensé ! dit le moine au chapelet d'or, quand tu étais le régénérateur du monde, quand l'humanité tout entière était la famille que tu portais dans ton large sein, pouvais-tu regretter les étroites et périssables amours que la nature t'avait données !

— Je me suis tué assez long-temps, répondit le franc-juge mourant, laissez le cœur qui se déchire exhaler une fois ses plaintes... Vous ne savez pas ce que j'ai souffert dans la solitude éternelle où la grandeur funeste de ma mission me retenait.

— Il faut vivre isolé des peines et des joies de la terre pour recevoir sans cesse l'inspiration divine ; elle ne va pas chercher l'homme dans la foule... mais elle doit détacher de tout... Honte à celui qui se voit chargé d'un suprême devoir, et qui aspire au bonheur vulgaire des hommes !

— Oh ! si un seul lien avec eux m'eût été permis... si l'amitié du moins... Souvenir affreux !... Une fois j'avais cru avoir un ami... le comte d'Hasting... et vous avez tracé la croix de sang au-dessous de son nom, vous avez cloué l'arrêt de mort au seuil de sa demeure ; il a été voué au poignard du vengeur...

— Pour d'odieuses exactions sur le peuple.

— Je ne pouvais plus voir son crime lorsque, dans toute la force et la beauté de l'âge, il expirait au pied de cet arbre, dans cette lande sauvage... je ne voyais que son regard éteint, reconnaissant le fer sacré qui l'avait immolé ; puis, se tournant vers moi avec plus de pitié que de colère... car mon bras mal assuré n'avait pas su donner la mort en même temps que le coup porté... et il y eut encore entre nous quelques minutes muettes où purent s'échanger les mouvements de nos cœurs, où purent se montrer sur nos traits l'étonne-

au 15 décembre, ont déjà fait la moitié de leur vente, attendent encore les acheteurs, les bras croisés. Le faubourg Saint-Germain ne se repeuple pas; les légitimistes ont bien voulu voter pour M. Bonaparte, mais ils n'entendent pas contribuer à consolider la République en faisant vivre toutes les industries qu'entretient l'opulence. Et, encore une fois, toutes ces précautions que rien ne justifie, tous ces pouvoirs extraordinaires confiés à des hommes qui n'ont aucune tendresse pour le régime républicain, toutes ces ambitions excitent la défiance et sont funestes au commerce, à l'industrie, aux travailleurs.

A propos des arrêtés qui concernent MM. Bugeaud et Changarnier, des interpellations seront peut-être faites mardi au nouveau ministère. Mais nous devons dire que des hommes sincèrement républicains, capables et influents, cherchent à conjurer cet incident. Ils ont raison. Il ne faut laisser croire à personne, il ne faut donner à personne le droit de dire que l'Assemblée veut susciter des embarras au nouveau cabinet. Il faut, avant de l'interpeller, attendre qu'il ait commis des fautes de la même nature, et que sa politique se soit bien dessinée. Si la désaffection doit venir, il importe qu'on ne dise pas que l'Assemblée en a donné le signal.

— Il ne sera pas facile de satisfaire tous les appétits; c'est une rude tâche. L'antichambre de M. Odilon Barrot, à la chancellerie, est encombrée de blessés, non de février, mais de mars, nous voulons dire de ci-devant fonctionnaires destitués après la révolution pour avoir trempé dans les manœuvres liberticides et corruptrices du gouvernement de Louis-Philippe. Ces ex-fonctionnaires, qui sont pour la plupart d'anciens magistrats, procureurs-général, substituts, etc., sont convaincus que nous sommes en pleine restauration, et qu'ils n'ont plus qu'à se faire inscrire pour être réintégrés dans leurs anciennes positions. Il y en a qui citent les persécutions qu'ils ont infligées aux journaux démocrates comme un titre à l'affection du nouveau pouvoir; peu s'en faut qu'ils ne fassent une profession de foi anti-républicaine. On nous a cité des fonctionnaires destitués en mars qui n'ont pas cru faire une plaisanterie en réclamant, outre leur réintégration, une indemnité pécuniaire et des arrérages.

M. Odilon Barrot aura bien de la peine à satisfaire à ces réclamations impatientes et d'autant plus altières qu'on a vu avec quel stoïcisme M. le ministre de la justice a mis de côté M. Corne, son ancien compagnon d'armes parlementaire, pour lui substituer M. Baroche.

— On annonce que M. Guinard, colonel de l'artillerie parisienne, doit faire lundi prochain une démarche officielle près du président de la République pour lui demander la remise d'un certain nombre de canons destinés à former le parc d'artillerie de la garde nationale de Paris. Jusqu'ici l'artillerie de la garde nationale parisienne n'a pas eu d'artillerie qui lui fût spécialement affectée, et les canons autour desquels elle faisait l'exercice formaient plutôt un dépôt d'armes dont la libre disposition lui était interdite.

La réclamation du colonel de l'artillerie de la garde nationale parisienne est parfaitement légitime, et nous ne pensons pas qu'on puisse hésiter à y faire droit. L'artillerie de la garde nationale a laissé dans l'histoire de nos luttes révolutionnaires de grandes traditions de patriotisme et de dévouement à la liberté; à diverses époques son courage a fortement aidé au succès des principes démocratiques, et sans doute le président de la République saisira avec empressement cette occasion d'assurer, par un de ses premiers actes, l'appui de plus en plus efficace de l'artillerie de la garde nationale parisienne à la défense des institutions républicaines, en complétant et en fortifiant l'organisation de cette portion de la milice citoyenne.

— La revue de la garde nationale de la Seine et de la garnison de Paris a été passée aujourd'hui par M. le président de la République, ayant à sa droite le ministre de la guerre et derrière un état-major assez peu nombreux. Le temps a favorisé cette revue. Il était tombé de la neige le matin, mais en très petite quantité. Le froid ne sévissait pas autant qu'hier; la revue, commencée à dix heures, n'était pas finie au moment où nous écrivons (quatre heures). M. Bonaparte avait un costume

d'uniforme et le cordon rouge de la Légion-d'Honneur, ainsi que la plaque, insigne qu'il n'a gagnés sur aucun champ de bataille, qui ne sont qu'un ornement dû à sa naissance, et par conséquent, anti-républicains. La garde nationale de Paris était très peu nombreuse; celle des banlieues l'était beaucoup plus. Les cris de *Vive la République!* ont retenti avec force pendant le défilé; on a surtout remarqué ceux qui ont été poussés par l'artillerie parisienne. Les troupes ont gardé le silence.

Cette journée a été bonne, en ce sens qu'elle a été un démenti de plus à des rumeurs qui ne se lassent pas. La sagesse de la population a été remarquable; aucun cri provoquant n'a été entendu. Du reste, le peuple était tenu à distance du président, qui, monté sur un cheval brun, était à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées, tandis que les troupes passaient entre lui et l'obélisque, et se dirigeaient vers le quai des Tuileries. Le président était à dix-huit ou vingt mètres d'elles. Il saluait assez fréquemment. Son visage, sans expression pour l'ordinaire, était encore plus immobile aujourd'hui, sans doute à cause du froid.

MM. Jérôme Bonaparte et Lucien Murat, nommés avant-hier colonels d'état-major, figuraient à la suite du général Changarnier, dont la selle était couverte d'or, et qui retenait son coursier par une bride d'or, comme dans d'autres temps. L'ex-roi Jérôme figurait à cheval au nombre des officiers-général qui accompagnaient le ministre de la guerre.

— On disait, il y a deux jours, que M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, se plaignait très vivement de la politique que son cousin semblait vouloir suivre, et disait à ce propos: « Nous sommes joués par M. Thiers. » Il est probable que la nomination de M. son père en qualité de gouverneur des Invalides le calmera un peu. On ajoute que, pour lui rendre tout-à-fait la foi dans l'habileté de son cousin, il est question de l'envoyer à Londres pour y remplacer M. Gustave de Beaumont comme ministre plénipotentiaire.

— La nomination de M. Jérôme Bonaparte comme gouverneur des Invalides a été généralement mal accueillie. On y a vu l'intention de placer dans les hauts emplois la famille de l'empereur, et cet empressement suffirait pour dépopulariser le nouveau président, en lui supposant des arrière-pensées que sans doute il n'a pas, et en faisant croire d'ailleurs que les Bonaparte vont se jeter sur les hauts emplois avec une avidité que leur peu de fortune ne suffirait pas à excuser.

M. O. Barrot, en cette circonstance, a trop peu hésité à sacrifier son ancien camarade et collègue de la chambre des députés, l'honorable M. Subervie, qui compte d'autres services militaires que l'ex-roi de Westphalie.

— Les bureaux, en nommant les commissaires qui examineront et prépareront la loi électorale, ont discuté plusieurs questions qui s'y rattachent étroitement, les incompatibilités, les exclusions du vote. Les fonctions incompatibles avec celles de représentant seront, à peu de chose près, celles qui avaient été indiquées dans la loi provisoire. Quant aux exclusions, on a demandé que l'armée ne fût pas admise à voter. Cette opinion a été vivement et victorieusement combattue. On a demandé, mais aussi en vain, que les gens illettrés ne fussent pas admis à déposer leur bulletin, c'est-à-dire que chacun fût tenu d'écrire son bulletin.

— Hier, à sept heures, deux compagnies de troupes de ligne sont venues occuper la grande cour du Ministère des Travaux publics.

L'autorité, informée que des ouvriers attachés à la gare du chemin de fer de l'Ouest devaient se rendre en grand nombre au ministère pour y porter des réclamations, avait cru prendre une mesure de précaution.

Les ouvriers, mieux conseillés, ont adressé trois délégués qui ont été reçus par M. Léon Faucher, et qui se sont retirés après avoir obtenu du ministre l'assurance que leurs griefs seraient sérieusement examinés.

A neuf heures, les troupes ont quitté la rue Saint-Dominique.

BOURSE DE LYON. — RÉSUMÉ DE LA SEMAINE.

Lyon, 24 décembre.

Dans notre dernier résumé, nous avons enregistré les tendances à

la baisse de notre place, qui exagérait les craintes de la bourse de Paris pour le moment si difficile de l'élection du président de la République; aussi, en face de la tranquillité et du calme qui ont régné partout, le résultat qui, évitant les tiraillements d'une élection disputée, a donné une immense majorité à l'un des deux candidats, la confiance a-t-elle été immédiatement aussi grande que le découragement était profond.

La plupart des valeurs engagées à notre bourse et à celle de Paris ont été poussées sur notre place plus haut qu'au parquet de Paris.

Le 50/0, coté à Paris au plus haut à 79 75, s'est traité à 81.

L'Orléans, de 750 à 755.

Le Nord, de 397 50 à 405.

Le Rouen coté à Paris en clôture à 480, 487 50.

Le Marseille, de 490 à 200.

Le 3 0/0 seul a touché à Paris 49, et s'est traité à Lyon à 48 50, mais sur un cours de clôture de 48 40.

La Banque de France était sans vendeurs le jour de son plus haut prix à Paris.

Mais le mouvement principal de notre place s'est porté sur les valeurs dont elle a le monopole.

Les mines de la Loire, qui, le samedi 23 décembre, finissaient à 225, sont montées à 335, pour retomber hier jusqu'à 292 50.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardèche, de 2910, ont touché 3350 et ont été cotées hier à 3400.

Les fonderies de l'Orme de 150 ont touché 235, dernier prix.

Les fonderies de Bessèges, de 450 à 510, et finissent à 500.

Le chemin de fer de Saint-Etienne, de 4870 à 5160, et terminent à 5150.

Les obligations des mines de la Loire, de 780 à 865, et finissent à 860.

Le gaz de Lyon, de 860 à 880, et finissent à 850.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON.

Séance du 8 décembre. — Présidence de M. Lortet.

M. Willermotz, directeur de la ferme expérimentale d'Ecully, adresse à la Société un rapport sur les travaux faits cette année dans la ferme; une lettre d'envoi accompagnée de rapport, dont le secrétaire donne lecture.

Durant les mois de janvier et de février, on a réparé les chemins, défoncé et tracé le jardin potager et creusé une centaine de trous pour recevoir les arbres fruitiers qui sont destinés à former une école. Au mois de mars, ces arbres ont été plantés et fumés à l'engrais animalisé, moins douze qui ont été fumés avec de l'engrais de litier. Tous ont bien repris (on a déjà pu distribuer des greffes), mais les premiers sont plus vigoureux. Par suite d'un affaissement de terrain causé par la profondeur du défoncement, on a été obligé de relever les arbres en automne pour que la greffe ne fût pas enterrée. Ils étaient abondamment garnis de jeunes racines, ce qui prouve leur vigueur, et on a retrouvé de l'engrais animalisé dans presque tous les trous, circonstance que M. Willermotz considère comme un indice de la longue durée de cet engrais.

Une mauvaise haie, séparant le pré du chemin qui conduit à l'habitation, a été arrachée et remplacée par un talus couvert d'arbustes et de plantes d'ornement. On a planté sur un autre talus une belle collection de rosiers, et on a remplacé les ceps de vigne qui étaient au pied du mur de la maison par des pêchers qui serviront plus tard à la démonstration de la taille.

On a labouré à la bêche et à la triandine tout le versant méridional du coteau, dont la partie ouest a été plantée en pommes de terre. Les printaniers, dites *violettes dauphinoises*, ont peu donné; la variété jaune ordinaire a rendu davantage; la rouge a fourni un assez bon produit, mais, depuis qu'elle est récoltée, la maladie l'attaque.

La partie basse du coteau a été semée en pois et en haricots; ces derniers ont très bien réussi. Parmi les variétés que M. Willermotz a activées, il en est quatre qu'il a trouvées très recommandables, et dont il donne la description.

Malgré l'absence complète de couchés, de baches et de cloches, on a tenté la culture du melon. Quoique la plantation ait été faite tardivement, elle aurait été superbe si la grêle des premiers jours de septembre ne l'avait pas ravagée. Malgré ce contre-temps, on a pu juger de la qualité de plusieurs variétés préconisées. M. Willermotz considère le melon *cedrati* et le melon *dolo*, qu'il doit à l'obligeance de M. le docteur Gromier, comme aussi bons que les meilleurs *cantaloups*, sur lesquels ils ont d'ailleurs l'avantage d'une écorce très fine. Des graines sont à la disposition des cultivateurs.

La courge de Valparaiso a été cultivée sur ce même coteau; elle ne trace pas. Son fruit est de bonne qualité, il se conserve long-temps; mais elle est peu productive. Quoiqu'au-dessous de la petite roche le sol soit peu profond, la tomate et l'aubergine y réussissent très bien, ainsi que le maïs, dont on a semé quelques grains comme essai.

Les graines potagères ont, en général, mal levé, à l'exception des choux. Quelques semences des variétés qu'on ne sème qu'à la fin de l'été (les choux d'York, cœur de bœuf, pain de sucre) se sont trouvées mélangées parmi celles qu'on sème au printemps (chou d'Allemagne, chou-rave blanc de Siam, chou-rave nain hâif); on les a semées en même temps que les autres, et elles ont donné des choux aussi gros que ceux que l'on récolte au printemps.

On a essayé quatre variétés de fraises: la Belle de Macheteau, la Liégeoise d'Hacquin, la Forest, les Quatre Saisons de Lagrange et la Queen

ment, l'horreur de la nature pour cette loi terrible qui vit de meurtres et de larmes.

Norberg releva la tête dans une exaltation délirante.

— O mon Dieu! dit-il, est-il bien vrai? faut-il tant de sacrifices à tes desseins secrets? faut-il tant de victimes immolées aujourd'hui pour invoquer un glorieux avenir? faut-il que tous ces chènes soient arrosés de sang pour que la Germanie reverdisse?

Puis, se soulevant à demi de son cercueil:

— Religion effrayante, dit-il, où le devoir terrible, retombant sur celui qui l'exerce, est l'arme du suicide! culte horrible où la première victime est le prêtre!... Que de fois, ajouta-t-il en mettant sa main sur sa poitrine, j'ai senti le froid du fer que je plongeais dans le sein d'un autre, la douleur atroce de la mort que je donnais!... Oh! continua-t-il avec le sourire cruel du désespoir, on accuse les francs-juges d'être sans pitié pour leurs victimes; mais, Dieu le sait, ils souffrent bien plus qu'il ne font souffrir, ils ont bien assez à faire; à se plaindre eux-mêmes.

— Lâche et coupable terreur! dit le grand-maitre; la mort n'est envoyée qu'aux criminels.

— Faut-il donc, dans cette loi, songer toujours à la punition, jamais à la récompense?

— En effaçant les méchants de la terre, on récompense les bons; l'air devient plus pur autour d'eux, l'espace plus libre sous leurs pas.

— O mystère, où l'esprit battu par la tempête finit par s'abîmer!... Heureux, reprit Norberg en montrant les cadavres qui l'entouraient, heureux ces hommes qui dorment là! ils n'ont jamais pensé plus que dans ce moment où la mort glace leur front; éternels batailleurs, ils n'ont eu d'autre existence que celle de leur épée qui combat à outrance et se brise... Et ces moines, regardez-les! Pendant que les efforts de l'âme qui s'agitent dans sa lumière viennent me posséder jusqu'à ma dernière heure, ils disent leur chapelet, glissant tous les grains dans leurs doigts, sans rien comprendre aux paroles d'angoisse qui s'exhalent auprès d'eux.

— Sans doute, mon frère, l'esprit est comme la feuillée des arbres, agitée sur la hauteur où règnent les vents, calme dans les bas-fonds où elle rampe sur la terre.

— Grandeur funeste!

— Oh! dites bien-heureuse! Rien n'égale la joie de l'homme rempli de la loi divine, quand il a tout sacrifié à cette loi, quand il voit l'enthousiasme formidable qui le possède soumettre le monde entier à sa puissance!

— Puis un jour vient, un jour terrible où le triomphe est changé en martyre... Écoutez, mes frères, car le temps presse... La plainte n'est jamais sortie de ma bouche; j'ai cédé sans résistance aux ordres les plus impitoyables, emportant l'épouvante dans mon sein et rapportant l'obéissance, montrant au conseil un visage impassible et pressant moi-même le travail de ces lois qui devaient m'imposer de nouvelles tortures; mais une épreuve au-dessus de toutes les autres m'a été donnée à subir.

Une force factice se ranima un instant dans les veines de Norberg, et ses grands yeux brillaient d'un feu ardent dans les ombres de la mort.

— Vous n'avez jamais pensé, dit-il, vous, hommes surhumains, habitant en dehors des lois de la nature, que l'amour pût descendre dans le cœur d'un franc-juge, et qu'il fût condamné à sacrifier celle qu'il aimait! Vous en auriez frémi, tout dieux que vous êtes!... Eh bien! moi, j'ai connu cet amour aussi fort, aussi grand que votre enthousiasme. J'ai aimé une femme avec toute la puissance de ce cœur de bronze qui se fondait en laves ardentes... et, bizarrerie de l'homme! je l'ai aimée, parce que dans son courage impétueux, se révoltant contre une loi qu'elle ne pouvait comprendre, elle a été impie et sacrilège envers le tribunal, elle a foulé aux pieds son poignard consacré... C'est de la tombe d'Hasting que je venais de sacrifier que s'est élevé cet amour pour me punir... J'ai vu cette jeune fille fière, audacieuse, quand tous les hommes plient et tremblent sous notre pouvoir, relever seule la tête pour nous maudire... L'implacable ennemie des francs-juges m'a paru seule digne de moi. Je l'ai aimée parce que dans la grandeur des sentiments elle était mon égale, parce que je pouvais la contempler, l'adorer, me trouver en face d'elle à cette hauteur vivifiante de l'orgueil et du courage... Elle a été accusée, condamnée pour son crime... et quand il a fallu lever le fer sur elle... je le confesse ici, au moment de la mort... j'ai hésité à frapper.

— Hésité! répéta le grand-juge; et ensuite?

— Les flammes sont venues ouvrir les portes de la tour.

— Et sans cela, qu'auriez-vous fait?

— Je ne sais pas... et je bénis la mort qui m'ôte le tourment de le décider.

Les francs-juges penchèrent leurs fronts attristés vers la terre.

Norberg venait de tomber dans un anéantissement profond; on voyait la mort affaïsser et détendre les muscles de son corps, ôter à sa paleur la dernière nuance de l'être animé; ses bras étaient déjà étendus le long du cercueil, dans l'attitude du repos éternel. Mais au bout de quelques instants de cette défaillance extérieure, où l'âme se recueillait dans une méditation suprême, le mourant s'était transfiguré, une inspiration radieuse était venue resplendir sur ses traits.

Il tourna lentement son regard éclatant d'une pure lumière vers les initiés silencieux et consternés autour de lui.

— Mes frères, dit-il, ne me jugez pas encore. Vous venez d'entendre la voix de l'homme qui gémissait sous le fardeau des douleurs trop pesantes dont l'ordre du Très-Haut l'avait chargé; mais au-dessus de cette humanité faiblissante, éperdue, la foi de votre frère ne s'est jamais éteinte: le franc-juge est resté grand et fort, il a triomphé de tout, et c'est lui maintenant qui va remonter vers le ciel.

Les assistants joignirent les mains et s'inclinèrent respectueusement autour du cercueil. L'un d'eux présenta le Christ au mourant.

Norberg souleva vers ce symbole sévère son dernier regard.

— O Dieu fait homme, dit-il, je puis me présenter devant toi: le faible mortel qui a marché sur la route du martyr sans cesser de se dévouer, d'aimer et de croire, est l'homme fait Dieu.

Sa voix s'éteignit, mais une majesté imposante et superbe rayonna en lui, et la mort vint fixer sur ses traits cette divine empreinte.

Un instant après, le comte de Norberg, illustre dans l'Allemagne, le grand-juge du tribunal suprême, n'existait plus; il ne restait qu'une froide dépouille que les moines veillèrent jusqu'au jour, et qui fut inhumée dans les caveaux mortuaires du couvent.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

Collection de grasseilles à grappes de M. Mathieu, de Saint-Dié, est plantée dans l'établissement; elle a été échangée contre des greffes. La collection de pivoines herbacées sera terminée cette année. On a cultivé comparativement sur ce plateau deux variétés de blé noir : le *polygoum fagopyrum* et le *polygoum tataricum*. Le premier a beaucoup produit, le second assez peu. La betterave a bien réussi dans le même endroit. Dix variétés de blé ont été semées dans un terrain nouvellement défoncé; on pourra juger de celle qui convient le mieux au sol. Le plus mauvais des terrains de la ferme se trouve au-dessous de la grande roche; le sol n'y est guère composé que de débris de schistes. On y a planté des topinambours qui ont très bien réussi. La partie basse du pré, qui est marécageuse, a été assainie au moyen d'une tranchée aujourd'hui transformée en cressonnière.

M. Willermotz se loue de l'usage de l'engrais animalisé; il pense que certains légumes, entre autres les épinards, le préfèrent à l'engrais de lièbre.

L'école de vignes est vigoureuse et en bon état. On a pu étudier les fruits cette année. M. Willermotz adressera à la Société un rapport spécial sur ce sujet.

L'école de mûriers est aussi dans un état prospère. Une partie des mûilles a servi pour l'éducation expérimentale que la Société d'agriculture a faite l'été dernier dans l'orangerie du jardin des plantes.

L'école d'arbres fruitiers a été continuée cet automne. On a planté une centaine de variétés nouvelles, et dans ce moment on mine un terrain destiné à recevoir un millier de pourrettes qui doivent servir à l'étude de la greffe.

D'après les conventions avec le département, le professeur du cours gratuit d'horticulture pratique doit donner deux leçons par semaine à la ferme d'Ecully. Outre ces deux leçons, M. Willermotz en a donné cet été une leçon le dimanche, dans l'intérêt surtout des garçons jardiniers, qui sont retenus chez leurs maîtres pendant la semaine. En général, il est content de la conduite des jeunes gens qui suivent ce cours. Il cite particulièrement MM. Nicolas, élève de M. Cuissard, pépiniériste à Ecully, Plotin, demeurant rue Paradis, et le jeune Chipier. Tous trois montrent beaucoup de zèle et d'aptitude.

Plusieurs personnes ont bien voulu contribuer à la prospérité naissante de la ferme expérimentale en échangeant avec le directeur des plantes et des graines.

La lecture de ce rapport est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Montain, Lortet, Dupont Saint-Clair, Pravaz, Sauzey, Hénon, Guillard, Thiaffait, Bouchard.

M. Reverchon pense que les parcelles noires que M. Willermotz a prises pour des restes de l'engrais employé le printemps dernier pourraient bien être des morceaux de terre carbonisée, noircie, et mêlée avec la gadoue désinfectée. Il se plaint de la manière dont se font les expériences sur les engrais; il désirerait qu'on assujettît la même portion de terre à la même fumure pendant un certain nombre d'années, afin qu'on pût juger non seulement de l'activité, mais encore de la durée de l'engrais en expérience. Il rappelle un essai comparatif qu'il fit de divers engrais appliqués à la pomme de terre. La ligne fumée avec l'engrais lyonnais montre une végétation plus vigoureuse; mais lors de la récolte, ces mêmes pommes de terre ne donnèrent presque aucun tubercule. L'année suivante, les pommes de terre fumées de la même manière donnèrent un résultat opposé; les tubercules furent aussi abondants et beaucoup plus gros que ceux des autres lignes. Ce fait semblerait prouver que dans certains cas l'action de l'engrais lyonnais se fait surtout sentir la seconde année.

M. Pravaz a appliqué cet engrais à plusieurs espèces de choux qui se sont développés avec vigueur; quelques uns ont atteint près de deux mètres de haut, mais ils ont mal pommé. Cela a été très remarquable surtout sur les choux fleurs et sur les choux de Bruxelles.

M. Fournet demande si l'engrais animalisé a été mis sur le sol en assez grande quantité pour noircir la couleur de la terre. Il dit à ce sujet que des physiiciens se sont appliqués, dans ces derniers temps, à composer la quantité de chaleur absorbée par les différents terrains. Il cite des vignes plantées dans des schistes noirs, qui ont réussi, quoiqu'il eût sous une latitude plus élevée que celle sous laquelle on cultive ordinairement la vigne.

M. Pravaz pense que l'engrais lyonnais ou le noir animalisé ne peuvent être employés à des doses assez fortes pour noircir le terrain, sans produire un effet contraire à celui qu'on en attend.

M. Repiquet dit qu'un jardinier qui possède un terrain sur la route de Cuire a noirci un mur, espérant avancer la maturité des fruits des arbres cultivés en espalier contre ce mur. Ce jardinier affirme que les fruits n'ont pas été plus hâtifs là qu'ailleurs.

La Société arrête, sur la proposition de M. Montain, qu'une partie des fonds affectés par le département à la culture du mûrier sera employée à cet usage dans la ferme expérimentale d'Ecully. Elle décide aussi qu'une copie de l'extrait du rapport de M. Willermotz sera adressée à M. le préfet.

M. Thiaffait appelle l'attention sur une plante nouvelle, *Palluco*, cultivée depuis peu au Luxembourg, et que l'on dit propre à remplacer la pomme de terre.

L'ordre du jour porte l'élection d'un vice-président, et la Société y procède. M. Fournet, ayant réuni la presque unanimité des suffrages, est proclamé vice-président.

M. Hénon donne lecture d'un mémoire manuscrit sur les ossements fossiles des environs d'Alais, par M. d'Hombres-Firmas, membre correspondant de la Société.

M. Reverchon présente un rapport de la commission des récoltes et s'exprime ainsi :

« Messieurs, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation : 1° le rapport sur la situation des récoltes en grains et autres farineux dans le département du Rhône; 2° l'état des mêmes récoltes faites pendant l'année 1848 dans le département du Rhône. Privée des documents qu'elle réclamait dans son rapport de 1847, et qu'elle vous prie de nouveau de demander à M. le préfet qui seul est à même de les avoir, votre commission ne vous présente pas son travail avec toute la certitude de perfection qu'elle aurait désirée. Le produit total des récoltes en grains de toute espèce étant de... 1,472,030 hectolitres, le résultat général du département de... 3,080,590 — il résulte un déficit de... 1,608,540 —

« Ce résultat, comparé à celui de l'année 1847, donne une augmentation de produits en faveur de l'année 1848 de 210,630 hectolitres, chiffre d'autant plus satisfaisant que déjà l'année 1847 était abondante en céréales. Ce sont les seigles, les sarrasins et les avoines qui ont donné cette augmentation. La récolte des pommes de terre est loin d'être aussi satisfaisante. Les pommes de terre hâtives ont été assez abondantes et de bonne qualité; mais les tardives, qui sont celles que l'on cultive en plus grande quantité, ont généralement manqué. Le déficit, lors de la récolte, peut être évalué à un quart, et, depuis, la maladie dont elles étaient fortement atteintes a augmenté; de sorte que l'on peut porter le produit de cette récolte à la moitié de ce qu'elle aurait dû être. La récolte des châtaignes a été très abondante. »

La Société approuve ce rapport. La séance est levée.

Chronique.

La chambre syndicale des agents de change de Lyon est ainsi composée pour l'année 1849 :

Syndic, M. Frédéric Ferrand; adjoints, MM. Laurent Descours, Alfred Rey, Louchon, Tardy.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Dimanche au soir, vers onze heures, les gens attardés ont pu jouir du spectacle qu'offrait une nouvelle aurore boréale qui embrasait le ciel au nord, et projetait sur l'horizon, fort clair du reste, des teintes d'une éclatante rougeur. Le phénomène s'est prolongé assez longtemps; il a été remarqué sur plusieurs points du département de l'Ain. »

— Mardi, on a tué deux ours aux environs de Gex.

Spectacles du 26 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Charles VI, opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Livre noir, drame en six tableaux.

AVIS AUX ABONNÉS. — MM. les souscripteurs dont l'abonnement finit le 1^{er} janvier 1849 sont priés de le renouveler sans retard, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du CENSEUR.

AVIS IMPORTANT. — Pour éviter les erreurs, les changements de domicile et les renouvellements d'abonnement doivent toujours être accompagnés de l'adresse imprimée.

CONSEIL-GENERAL DU RHONE.

Suite et fin de la séance du 27 novembre 1848.

SESSION DE 1848-49.

Société d'horticulture.

Le citoyen Vallier fait un rapport sur la subvention accordée à la Société d'horticulture.

Le conseil décide qu'une somme de 300 f. sera accordée comme subvention à la Société d'horticulture.

Société de médecine.

Le citoyen Vallier fait un rapport sur l'indemnité accordée à la Société de médecine.

Les annales périodiques de cette savante société se poursuivent régulièrement au grand avantage de l'art médical, un de ceux dont le domaine s'agrandit surtout par la publicité.

Le conseil accorde une somme de 600 fr. pour concourir aux frais des publications de la Société de médecine de Lyon.

Frais d'impression des délibérations du conseil-général.

Le citoyen Edant fait un rapport sur le crédit demandé pour frais d'impression.

Le conseil vote un crédit de 1,000 fr. pour cet objet.

Frais d'impression des budgets et comptes départementaux.

Le citoyen Edant fait un rapport sur une allocation demandée pour frais d'impression des budgets et comptes départementaux.

Le conseil vote 700 fr. pour cet objet.

Secours à la Société maternelle.

Le citoyen Edant fait un rapport sur les secours à accorder à la Société maternelle.

Cette société de charité mérite tout l'intérêt du conseil; elle vient, chaque année, au secours de deux cents mères nourrices; son assistance n'a d'autres limites que ses ressources. La commission des finances propose avec empressement l'adoption du crédit demandé par le préfet.

Le conseil vote un crédit de 2,000 fr.

Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers d'Aix.

Le citoyen Edant fait un rapport sur l'allocation demandée pour l'entretien d'élèves à l'école des arts et métiers d'Aix.

Le conseil, considérant qu'il est important pour le département du Rhône de posséder de bons contre-maîtres pour ses industries, qu'il importe aussi de ne point laisser le droit des cinq places accordées au département, que les trois élèves que le département entretient en partie à l'école d'Aix ont obtenu leurs places au concours, arrête :

Un crédit de 375 fr. est ouvert au budget de 1849 pour entretien d'élèves à l'école des arts et métiers d'Aix.

Erection de la commune de Chambost en commune distincte d'Allières.

Le citoyen Boucaud, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur l'érection de la commune de Chambost en commune distincte.

Le rapporteur met d'abord sous les yeux du conseil toutes les pièces qui ont été fournies à l'appui ou contre la demande. Cette réclamation n'est point nouvelle; elle a subi déjà plusieurs examens. Il fait ensuite connaître soit la situation locale, soit le chiffre de la population des sections d'Allières et de Chambost. Depuis la demande de 1844, aucun fait nouveau ne s'est produit; la commission a donc pensé qu'il n'y avait point lieu de statuer actuellement.

Une discussion s'engage; les citoyens Edant, de Vauxonne, Magnin et Dalin y prennent part, et le conseil émet l'avis qu'il n'y a lieu de délibérer, quant à présent, sur ladite demande.

Amélioration des embouchures du Rhône.

Le citoyen Grillet, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur l'amélioration des embouchures du Rhône.

Dans ce travail important, le rapporteur rappelle d'abord au conseil que ce n'est qu'un avis qui lui est demandé. Déjà diverses administrations ont été consultées, des commissions spéciales ont été nommées pour étudier cette question; il analyse rapidement les travaux des uns et des autres.

Deux projets ont été présentés, le premier demandant l'ouverture d'un canal, le second l'endiguement du fleuve. Le rapporteur retrace au conseil les motifs divers qui ont servi de base à ces deux projets.

Pour lui, il conclut à l'exécution simultanée de ces deux mêmes projets.

Des observations sont présentées soit par le préfet, soit par divers membres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Le conseil-général, considérant que l'amélioration des embouchures du Rhône est une entreprise dont la France entière, et la ville de Lyon en particulier, doivent attendre les plus heureux résultats, est d'avis :

1° Qu'il y a lieu d'adopter l'exécution simultanée des deux projets qui embrassent à la fois l'ouverture d'un canal de la tour Saint-Louis à l'anse du Repos et l'endiguement du fleuve depuis la tour Saint-Louis jusqu'aux embouchures;

2° Que, dans le cas où les travaux de ces deux projets ne pourraient pas être entrepris simultanément, la priorité soit donnée au canal;

3° Et enfin que, si un choix définitif devait être fait en faveur d'un système, celui du canal fût adopté comme offrant plus de chances de succès.

Le citoyen Grillet, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur l'amélioration de la navigation du Rhône.

Il fait d'abord connaître un rapport des ingénieurs sur les travaux terminés, entrepris ou projetés pour l'amélioration de la navigation dans le département du Rhône.

Deux écueils seulement existent : la Roche-Piquée, et les piles de l'ancien pont de Vienne. Déjà des travaux heureusement commencés ont diminué le danger.

D'un autre côté, plusieurs digues, qui assureront une bonne navigation, sont en voie d'exécution.

Sur ce rapport,

Le conseil-général,

Vu les documents qui lui ont été communiqués sur l'état des travaux terminés, entrepris ou projetés pour l'amélioration de la navigation du Rhône dans le service de la deuxième section;

Considérant les heureux résultats obtenus jusqu'à ce jour,

En témoignage toute sa satisfaction aux ingénieurs, et prie le préfet de solliciter de leur zèle de nouveaux et constants efforts pour que le commerce soit enfin appelé à voir bientôt tomber les derniers

obstacles qui s'opposent encore à la libre navigation du Rhône dans la deuxième section, et notamment les deux écueils de la Roche-Piquée et des piles de l'ancien pont de Vienne.

Secours aux maisons de charité, etc.

Sur la proposition du citoyen Berger, quatre commissions sont nommées pour visiter les maisons de la Charité, de l'Antiquaille, les prisons et autres établissements auxquels des secours sont accordés par le département.

Charité. — Les citoyens Morellet, Martin, Suchel.

Antiquaille. — Les citoyens Berger, Boucaud, Merlat.

Prisons. — Les citoyens Chaley, de Bénévant, Vallier, Magnin.

Etablissements. — Les citoyens Chavanis, Varinay, Champin.

Ces diverses commissions feront un rapport sur la situation de ces établissements.

La séance est levée.

Nouvelles diverses.

M. Legrand (de l'Oise), qui devint provisoirement directeur du personnel et secrétaire-général au ministère des finances, était un fonctionnaire *pritchardiste* et *satisfait*, que la révolution de Février avait rendu à la vie privée. Pourquoi ne pas ouvrir tout de suite le ministère à MM. Guizot, Hébert et Duchâtel?

— Il y a des hasards singuliers. Quand M. Louis Bonaparte eut été condamné à la détention par la cour des pairs, il fut conduit à la prison de Ham par divers piquets de cavalerie qui étaient échelonnés sur la route. Le sous-lieutenant de dragons qui commandait le dernier de ces piquets, et qui escorta jusqu'à la forteresse la voiture où était l'auteur de l'équipée de Boulogne, est le même officier qui, devenu lieutenant, a escorté mercredi M. Louis Bonaparte, proclamé président de la République, depuis le palais de l'Assemblée jusqu'à l'Elysée-National.

— La ville de Droué (Loir-et-Cher) a été le théâtre, dimanche dernier, d'un horrible assassinat.

On vendait, par suite de saisie, les immeubles du sieur Coudray, âgé de 68 ans, qui pendant long-temps exerça les fonctions de maire dans une commune du canton de Droué.

Pendant que l'on procédait à cette vente, le sieur Coudray rencontra sur la place le sieur Sauvegrain, huissier à Vendôme, qui avait fait les poursuites pour arriver à la vente. Il se précipita sur lui et le frappa de quatre coups d'une aigle de bourrelier. Le premier coup, porté au cœur de la victime, la frappa mortellement.

Coudray tenta alors de se suicider et se porta à la gorge un coup de l'instrument dont il devait frapper sa victime; mais la blessure ne présente, dit-on, aucune gravité.

Coudray a été arrêté immédiatement. La justice a commencé sur-le-champ une instruction.

— On lit dans la *République* :

« Nous avons parlé d'un tailleur qui s'est fait nommer le fournisseur du président de la République, et qui a eu la hardiesse de mettre sur son enseigne : « Tailleur de S. A. I. le prince Louis-Napoléon. »

« Cette incroyable enseigne a, dans la journée d'hier, provoqué un rassemblement peu disposé à tolérer une pareille infraction aux impérieux principes de nos institutions. La foule devenant menaçante, l'enseigne a été retirée. Il y a là une leçon pour MM. les bonapartistes. »

— Le *Moniteur* du 23 contient dans sa partie officielle un arrêté en date du 22 décembre qui nomme M. Troplong, conseiller à la cour de cassation premier président de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Séguier, décédé.

— Le président de la République vient de désigner les officiers de son état-major particulier; ce sont MM. le colonel Ambert, les chefs d'escadron Pujol, Edgar Ney, Fleury, et le capitaine Filippi.

— Dans la nuit du 19 au 20, des désordres assez graves ont eu lieu à l'école de Saint-Cyr, dans la première division. Les élèves se plaignent depuis quelque temps de punitions sévères de la part de l'autorité. A propos d'une de ces punitions qu'ils auraient voulu voir lever, ils se sont mutinés, ont enfoncé les prisons et se sont barricadés dans leurs dortoirs. L'autorité du général commandant et des officiers sous ses ordres a été méconnue. L'ordre cependant s'est facilement rétabli.

A la première nouvelle de ces désordres, le ministre de la guerre a ordonné une enquête sur les faits.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne le 12 décembre :

« On s'occupe beaucoup de l'apparition de la flotte russe dans l'Adriatique. On craint un mouvement slave que la flotte russe favoriserait. Les Russes sont entrés dans Kronstadt, ville de Transylvanie. Un capitaine est arrivé d'abord avec une compagnie de sapeurs, trois bataillons d'infanterie, une division de cosaques et dix-huit canons. »

« Du reste, la guerre a déjà bien fait des victimes dans la Transylvanie. Plus de cent villages ont été réduits en cendres et plus de dix mille personnes ont été tuées. »

« La guerre est définitivement commencée avec la Hongrie. Quelques combats d'escarmouche sans importance ont eu lieu entre les Hongrois et les troupes impériales. Jusqu'ici les avantages se sont balancés entre les deux partis. Tous les jours des voitures de blessés arrivent aux ambulances à Vienne; dix-sept officiers y sont déjà arrivés. »

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux, contre les rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — SIROP PECTORAL, 1 f. 50 c. la bouteille.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrouements. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15; BRUNY-CHANEL, rue Lanterne, n. 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne-GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Ferme des droits revenant aux pauvres sur le produit des bals, spectacles, etc., etc.

Nous maire de la ville de la Guillotière, Donnons avis :

Que le trente décembre courant, à midi, M^e Bourgeois, notaire, procédera publiquement, en présence de MM. les membres du bureau de bien-faisance que nous présiderons, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme, pendant l'année 1849 seulement, des droits revenant aux pauvres, d'après la loi, sur le produit des bals, spectacles de curiosité, concerts, courses, fêtes, etc., qui pourront avoir lieu moyennant rétribution dans toute l'étendue du territoire de la Guillotière.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles l'adjudication sera tranchée est déposé au secrétariat de la mairie de cette ville, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Le présent avis sera imprimé au nombre de cent exemplaires, et, en outre, inséré dans les journaux de Lyon le *Censeur*, le *Courrier*, le *Moniteur Judiciaire* et le *Peuple Souverain*.

Fait à la mairie le 18 décembre 1848.

Le maire de la ville de la Guillotière, CORNU. (8149)

Etude de M^e Gaillot, avoué à Lyon, quai de Bondy, 162.

VENTE JUDICIAIRE en neuf lots, sans enchère générale, devant le tribunal civil de Lyon, de **trois Maisons et Terrains à bâtir**, appartenant à M. Etienne Carron.

L'adjudication aura lieu le six janvier 1849.

1^{er} LOT. — Il se compose d'une maison sise à Lyon, à l'angle de la rue d'Algérie et de la rue Sainte-Monique, où elle porte le n^o 3. Elle se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur caves et de quatre étages avec mansarde en retraite.

Mise à prix : cent mille francs; ci. 100,000 f.

2^e LOT. — Il se compose d'une maison sise à Lyon, rue Imbert-Colomès, où elle porte le n^o 23. Sur le derrière et sur toute la longueur de la maison existe une cour d'une largeur de six mètres environ. A l'extrémité nord de la cour s'élève un bâtiment appuyé sur balme.

Mise à prix : cinquante mille francs; ci. 50,000 f.

3^e LOT. — Il se compose d'un terrain clos de murs, situé à la Croix-Rousse, présentant une surface allongée et ayant une étendue superficielle de six cent cinquante-neuf mètres environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000 f.

4^e LOT. — Il se compose d'une vieille maison située à la Croix-Rousse, ayant une étendue superficielle de cent quatre-vingts mètres carrés environ; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Mise à prix : deux mille francs; ci. 2,000 f.

5^e LOT. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, ayant une superficie de cent soixante-un mètres carrés environ.

Mise à prix : deux mille francs; ci. 2,000 f.

6^e LOT. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, présentant une surface très allongée, ayant une superficie de deux mille huit cent soixante-dix-sept mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000 f.

7^e LOT. — Il se compose d'un terrain ayant une étendue superficielle de cinq cent soixante-douze mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000 f.

8^e LOT. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, servant provisoirement à communiquer avec la rue Jacquard, ayant une étendue superficielle de six cent onze mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000 f.

9^e LOT. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, présentant une surface très allongée, ayant une étendue superficielle de deux mille deux cent soixante-huit mètres carrés environ.

Mise à prix : vingt mille francs; ci. 20,000 f.

Les immeubles composant le 3^e, le 4^e, le 5^e, le 6^e, le 7^e, le 8^e et le 9^e lots faisaient autrefois partie de l'ancien clos Nesme. (8185)

Etude de M^e Terme, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 16.

VENTE par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, devant le tribunal civil de Lyon,

1^o D'UNE MAISON et dépendances, située à la Guillotière, rue Saint-Louis, 3, produisant 1,500 f.

Mise à prix. 20,000 f.

2^o D'UNE AUTRE MAISON et dépendances, située à la Guillotière, rue Saint-Louis, 7, produisant 2,000 fr.

Mise à prix. 48,000 f.

3^o D'UNE AUTRE MAISON et dépendances, située à la Guillotière, rue de Chabrol, 13, produisant 1,500 f.

Mise à prix. 15,000 f.

4^o Et d'UNE AUTRE MAISON et dépendances, située à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 28, produisant 2,000 f.

Mise à prix. 10,000 f.

L'adjudication aura lieu le 20 janvier 1849.

S'adresser, pour plus amples renseignements: 1^o à M^e Terme, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 16, qui a une copie du cahier des charges; 2^o à M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5; 3^o à

M^e Beau, avoué à Lyon, rue de la Baleine, 2; et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (4075)

Etude de M^e Poy, huissier à Lyon, place de la Boucherie-des-Terreux, n^o 9.

VENTE JUDICIAIRE

D'UN FONDS DE CAFÉ

DIT CAFÉ NATIONAL,

SIS A LYON, PLACE DES TERREUX.

L'adjudication aura lieu le vingt-huit décembre 1848, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Rostain, notaire à Lyon.

Le jeudi vingt huit décembre mil huit cent quarante-huit, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreux, n^o 4, à cet effet commis, il sera procédé à la vente aux enchères, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, du fonds de café dit *Café National*, sis à Lyon, place des Terreux, à l'angle des rues Romarin et Puits-Gaillot, appartenant à MM. Cursillat et Chardon, qui l'exploitent eux-mêmes.

Cette vente aura lieu au pardessus la mise à prix de deux mille francs; ci. 2,000 f. outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit M^e Rostain, notaire.

VENTE EN DÉTAIL.

Dans le cas où il ne se présenterait pas d'enchérisseur pour la vente en bloc, il sera, le même jour, à l'heure de midi, par le ministère d'un commissaire-priseur, dans les lieux mêmes où s'exploite ledit fonds de café, procédé à la vente en détail des objets mobiliers le composant, consistant en tables avec pieds en fonte et dessus de marbre, chaises, canapés, comptoir, glaces, rideaux, stores, pendules, appareils à gaz, argenterie, cristallerie, verrerie, fourneaux, ustensiles de laboratoire et quantité d'autres objets décrits au cahier des charges.

S'adresser, pour voir le cahier des charges et en prendre connaissance, audit M^e Rostain, notaire, qui en est dépositaire, ou à M^e Poy, chargé des poursuites. L'huissier poursuivant, Poy. (2238)

Etude de M^e Guillermain, avoué, rue de la Loge-du-Change, n^o 4.

ADJUDICATION de l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt janvier 1849, à midi, d'une maison située à la Guillotière, rue des Asperges, appartenant aux mariés Domec-Carré et Salavin.

Cette maison, récemment construite, a un rez-de-chaussée et deux étages; elle offre sur la rue une façade de cinq ouvertures; sous la maison sont des caves voûtées; elle est desservie par une allée en pierres.

De cette propriété dépend une cour dans laquelle il y a un hangar et une fontaine.

La superficie mise en vente est de 450 mètres carrés environ.

Mise à prix : neuf mille francs; ci. 9,000 f. (3328)

Etude de M^e Morillon, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, n^o 23.

VENTE forcée en bloc, qui aura lieu le 18 janvier 1849, à midi, devant M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n^o 23, en son étude, d'un **fonds de fabrique de peignes pour la fabrication de la soierie**, situé à Lyon, rue du Commerce, n^o 17. (3533)

Etude de M^e Ferroillat, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n^o 10.

VENTE aux enchères de l'**usine à gaz** (Hérault) pour l'éclairage de la ville de Lodève.

Le jeudi quatre janvier 1849, à midi, il sera procédé à la vente aux enchères, en un seul lot, des terrains, constructions, halles, fours, gazomètres, épurateurs, conduits, appareils, outillages, meubles, etc., composant l'usine à gaz exploitée pour l'éclairage de la ville de Lodève (Hérault).

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Ferroillat, dépositaire du cahier des charges, et à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, n^o 2, liquidateur de ladite société. (6552)

Même étude.

VENTE aux enchères de l'**usine à gaz** pour l'éclairage de la ville de Bédarieux (Hérault).

Le jeudi quatre janvier 1849, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères, en un seul lot, des terrains, constructions, halles, fours, gazomètres, épurateurs, conduits, appareils, outillages, meubles, etc., composant l'usine à gaz exploitée pour l'éclairage de la ville de Bédarieux (Hérault).

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Ferroillat, dépositaire du cahier des charges, et à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, n^o 2, liquidateur de ladite société. (6552 bis.)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (8421-8615)

PROPRIÉTÉ. A vendre à l'amiable **Propriété** située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette Propriété, de la contenance de 750 hectares, se compose de maison de maître avec bâtiments d'exploitation; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit; de 690 hectares en bois de diverses natures produisant également un bon revenu; de plusieurs baux et d'une rente en argent s'élevant annuellement à 1,850 f.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement.

Outre la culture principale de la vigne, le sol est très convenable à celle de l'olivier, figuier et autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que sanitaire par la bonté de la température exempte de gelée et de grêle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Bonnet, quai de la Baleine, 14, et sur les lieux, à M. Creuzet, propriétaire. (2235)

APPARTEMENTS. Deux appartements décorés à louer de suite, quai de la Charité, n^o 452

S'adresser au concierge, à l'entresol. (2233)

AVIS. Un jeune homme désire trouver un emploi quelconque.

S'adresser à M. Besse, quai Humbert, n^o 1, au 3^e. (235)

CHIEN PERDU. La personne qui a perdu un beau Chien Levrier peut s'adresser chez M. Jullieron, rue du Peuple, n^o 20, au 2^e. (236)

CHIENNES PERDUES. Il a été perdu, le 15 du courant, deux Chiennes de Chasse demi-épagneules.

Les ramener chez M. Collevill, cours Morand, n^o 22, au 1^{er}. — Bonne récompense. (237)

AVIS. MM. les assurés de la Compagnie **LA SÉCURITÉ** sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, n^o 2, au 1^{er}, dans le cabinet de M. de NESLE, fondé de pouvoir, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittance de toutes primes dues ou à échoir, signer tous avenants, etc., etc.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés. (2228)



CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BURGIARD, MÉDECIN DES BÈGUES.

AVIS ESSENTIEL.

Les succès que M. BURGIARD a obtenus à Lyon, ayant multiplié ses occupations, l'ont décidé à y prolonger son séjour jusqu'au 20 janvier prochain.

La méthode curative de bégaiement de M. BURGIARD ne comporte ni remèdes ni opérations. Il demeure actuellement rue Royale, n^o 29, au 4^e, chez M. Ruotte, quartier Saint-Clair. (2234)

BRONZES ET SERVICES DE TABLE DORÉS ET ARGENTÉS. DESIR & ARQUICHE.

Place des Terreux, Palais-des-Arts, n^o 19. (227)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreux; à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon, Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (8420-8616)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Découverte honorée de distinctions de tout genre.

Le **Sirope d'Ergotine** est un spécifique puissant contre les hémorrhagies en général, telles que pertes utérines, dysenterie, vomissements et crachements de sang, etc. Il rétablit le flux mensuel qui se prolonge trop chez quelques femmes, et réussit bien dans les affections de matrice et quelques cas de fleurs blanches. Ce sirop produit aussi d'excellents résultats dans les irritations chroniques de la poitrine et arrête souvent les affections de ce genre aggravées par des crachements de sang que l'Ergotine fait presque immédiatement cesser.

Chaque flacon, revêtu du cachet et d'une étiquette portant la signature de l'auteur, est accompagné d'un prospectus qui donne tous les détails nécessaires tant au malade qu'au médecin. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens. — Prix des flacons: 3 et 6 fr.

On trouve dans les mêmes maisons, de même que chez les principaux pharmaciens et droguistes de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Marseille, Avignon, Nîmes, Arles, Montpellier, Grenoble, Genève, Italie, etc., l'Ergotine pure en pots de 31 grammes, au prix de 8 f. avec prospectus. — On sait que l'Ergotine, appliquée à l'extérieur, arrête le sang des plus graves blessures qu'elle cicatrise rapidement. (2838)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur **GAS**, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n^o 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

AVIS. Il s'est formé une société pour tenir un **jolais** aux prix de 20 et 25 centimes le litre, cours Morand, n^o 60, au fond de la cour. La société se contente d'un petit bénéfice. (2229)

50 pour cent meilleur marché que de louer des livres.

Romans à 20 centimes.

Choix de 30 ouvrages illustrés et complets, contenant la matière de 2 vol. in-8^o de cabinet de lecture. Il paraît 2 romans nouveaux par semaine.

AU GRAND RABAIS.

Revue pittoresque et Revue de feuilletons, à 2 f. 50 c. le vol. au lieu de 8 f.

En vente chez le même libraire: *Le Livre de la Propriété*, par M. Thiers; *Jérôme Paturot*, par L. Reybaud; *Trois Mois au pouvoir*, par Lamartine; *Mémoires d'Outre-Tombe*, par Chateaubriand, publiés par le journal la Presse, 15 c. le numéro.

On y trouve la collection de tout ce qui a paru de ce feuilleton.

Chez Bailly, libraire, rue Bourbon, 2. (2187)

JEANCLER - NICOLAS,

FABRICANT DE FAIENCE,

A Lyon, quai Pierre-Scize, n^o 60,

BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT (sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES

Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHIMINÉES ET POÈLES A CALORIFÈRE.

Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort. — Fourniture en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Etiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréty ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,

Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN A TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n^o 545); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n^o 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)